

Lugagnac



BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 46



LE MOT DU MAIRE

Cette période est traditionnellement pour le Conseil municipal celle de la préparation et de la discussion du budget pour l'année en cours. Celui pour 2025 sera le dernier sur lequel l'équipe actuelle s'engagera totalement dans la mesure où la tradition veut que le budget de l'année qui voit le renouvellement des conseils municipaux ne traite que des dépenses obligatoires de la commune.

Ceci afin de laisser à la municipalité qui sortira des urnes en mars 2026 la maîtrise complète de ses choix en matière d'objectifs et d'investissements.

La situation financière de la commune est saine, même si il reste comme prévu deux années plus contraintes pour terminer de rembourser nos prêts les plus anciens.





Vous retrouverez dans ce bulletin le compte rendu synthétique du bilan des actions menées en 2024, présenté lors des vœux en janvier dernier.

Lors de sa séance du 7 mars, le Comité syndical du Parc naturel régional des Causses du Quercy a validé majoritairement l'avant projet de Charte en vue du renouvellement du label pour la période 2027-2042. Ceci après de nombreuses semaines de concertation et de travail avec les élus et les habitants du territoire. La charte doit maintenant être acceptée par les instances nationales et chaque commune devra ensuite délibérer pour renouveler son adhésion dans le courant de l'année 2026. Tout le dossier est disponible sur le site du PNRCQ, mais un document grand public plus accessible sera proposé prochainement.

Pour terminer, je souhaite pleine réussite à la nouvelle équipe des Amis de Lugagnac et à son président qui s'engagent ainsi au service de la collectivité et méritent à ce titre encouragements et remerciements pour leur investissement afin de perpétuer les animations traditionnelles de notre village.

François Reymann

SOMMAIRE

| | |
|---|-------|
| Le mot du Maire | 1 |
| Sommaire | 2 |
|  VIE MUNICIPALE | |
| Informations municipales | 3/7 |
| Solidarité - Actions collectives | 7/8 |
| Procès-verbaux des Conseils Municipaux | 8/12 |
|  INFORMATIONS DIVERSES | 12 |
|  LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine | |
| Du côté des Amis de Lugagnac | 13/14 |
| De bouche à oreille | 15/16 |
|  VOS PAGES RECREATIVES | |
| Détour du côté de la truffe, par Maxime | 16/18 |
| Vos jeux | 19 |
| Vos photos souvenirs | 20 |



Mairie de Lugagnac

Tél : 05 65 24 30 91

Mail : mairie.lugagnac@orange.fr

Site internet : <https://www.lugagnac46.fr>

Panneaupocket : <https://panneaupocket.com>

Vie municipale



INFORMATIONS MUNICIPALES

Vœux du Maire et du Conseil Municipal – 12 janvier 2025



SÉCURITÉ CIVILE

- La commune a participé à l'exercice organisé par la préfecture le 6 octobre de 20 heures à 23 heures sur une thématique «tempête». Nous avons eu à prendre des initiatives et mettre en œuvre les directives fixées par le scénario (information et conseils à la population, panne électrique en mairie, prise en charge de réfugiés de la route...)
- Les actions de la commune en matière de gestion de crise doivent règlementairement faire l'objet d'un Plan communal de sauvegarde. Sa rédaction est bien avancée et sa mise en application éventuelle nécessitera de faire appel à des personnes responsables de secteurs (10 secteurs identifiés sur la commune) pour lesquelles un appel à volontariat est en cours.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Chemin des Adrets : les deux ralentisseurs ont été un peu rabaissés, et les triangles des peintures de signalisation blancs refaits.



VOIRIE

Réalisé :

- Marquage au sol des emplacements de parking place du 19 mars 1962.
- L'entreprise Marcouly a repris les points qui s'étaient dégradés sur la place et la rue de l'église. Un nouveau bilan de la tenue des revêtements sera effectué au printemps.
- Entretien courant de débroussaillage et point à temps.



RÉSEAUX

Pour la première tranche d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et fibre, ainsi que le changement de la conduite d'eau principale, les travaux de terrassement sont terminés. Les branchements chez les particuliers sont achevés pour l'électricité et l'eau. Nous sommes dans l'attente de l'intervention d'Orange pour le raccordement de la téléphonie. Le nouvel éclairage public (lampadaires identiques à ceux du centre bourg mais avec LED) a également été mis en place. Le chantier devrait s'achever au premier trimestre 2025 avec l'enlèvement des câbles et des poteaux.

Concernant les deux tranches complémentaires, il est rappelé que la commune ne peut pas augmenter son endettement avant 2027. En effet, nous remboursons actuellement deux prêts conclus lors de précédentes mandatures, qui se terminent en 2026 et 2027, plus les deux prêts contractés pour la phase I de la dissimulation des réseaux. Il n'est donc pas possible, tant au niveau de la Trésorerie que des banques, d'envisager un nouvel emprunt avant 2027, et donc au cours du présent mandat.



PETIT PATRIMOINE

Débroussaillage autour des **cabanes à Gilles**, étayage et protection et mise en sécurité des accès de la grange. Un état des lieux et un rapport de préconisations sont en cours de finalisation par le CAUE et le Département, avec l'appui du Parc naturel régional des Causses du Quercy.



BÂTIMENTS COMMUNAUX

Réalisé :

- aménagement **du cimetière** du Cayrou (stèle et banc au jardin du souvenir), la signalétique reste à faire
- acquisition **d'un camion-benne** communal d'occasion et d'outillages divers pour notre nouvel employé communal
- pose de **dispositifs anti-pigeons** sur le clocher de l'église
- nettoyage **des abords du hangar** et apports en déchetterie
- réfection de la **peinture des volets** de la Mairie

En projet :

- **aménagement du hangar municipal** : création d'un auvent, aménagement électrique

PLUi

URBANISME

- Adoption du PLUi en Conseil communautaire du 27 novembre 2024 applicable depuis le 24 janvier 2025. La Carte communale est abrogée

CULTURE

ÉVÈNEMENTS DE L'ÉTÉ

- soutien du **concert** de l'église de Lugagnac (Lot Allegro subvention de 500 euros)
- Association Foncière Pastorale de Crégols-Lugagnac : subvention pour la 3^{ème} édition de la **Fête du pâturage** à Lugagnac. En 2025, la manifestation aura lieu à Crégols



SOLIDARITÉ

- **mutualisations** pour les services (ramonage, vidange des fosses...).
- Installation d'un **nouveau** composteur communal par le Syded derrière l'église, suite à l'expérimentation conduite depuis plusieurs mois.
- collectes, au profit d'associations caritatives, de lunettes, radios, bouchons plastiques.
- appui à l'association des Amis de Lugagnac (prêt de salle, photocopies, ...).
- atelier mémoire **Mémo-Club** : 4 animateurs bénévoles, 12 participants aux 6 sessions. Activité renouvelée cette année vu le succès remporté.
- les **journées citoyennes**, évoquées plus haut dans le cadre des différentes actions menées, se sont déroulées avec une participation active, dans la convivialité de l'effort et du réconfort autour du repas partagé ! Néanmoins il va là aussi falloir trouver la relève pour continuer.
- cadeau de Noël des Anciens : 15 bénéficiaires en 2024



COMMUNICATION

Communication :

- le site internet lugagnac46.fr rassemble l'ensemble des informations sur la commune. Vous pouvez y retrouver notamment tous les comptes-rendus des conseils municipaux, les numéros de l'Écho des Cazelles...
- l'application [PanneauPocket](#) sur smartphone et ordinateur connaît une très bonne fréquentation avec 128 personnes l'ayant mise en « favori » (91 en premier favori). La consultation moyenne des messages varie entre 50 et 140 vues.
- votre [bulletin municipal](#), toujours fidèle à ses rendez-vous trimestriels, va avoir besoin de nouveaux collaborateurs pour nous permettre de le maintenir dans sa forme actuelle qui est très lourde pour un petit village comme le nôtre...

Après des échanges avec les participants, l'après-midi s'est terminée autour de la galette des rois, offerte par la Municipalité.

François Reymann

Le Jardin du Souvenir du cimetière du Cayrou

Le 20 février une stèle a été dressée au cœur du Jardin du Souvenir. Elle accueillera les plaques en mémoire des personnes dont les cendres ont été dispersées en cet endroit. Un banc a été installé à proximité et l'espace est désormais agrémenté d'un parterre de fleurs.



Un petit cadeau pour vos amis, votre famille ? Pourquoi pas l'affiche ou des cartes postales représentant Lugagnac ? Réalisées par Adrien Lourd, qui a longuement arpenté notre village, vous pouvez en acquérir sur le site affiches-lumiere.fr



TRAVAUX TERMINES

- Dispositif anti-pigeons sur l'église
- Nivellement de la castine sur le boulodrome



VOTRE DÉCHÈTERIE ÉVOLUE

Demandez votre Pass d'accès

2025 | MA DÉCHÈTERIE ÉVOLUE...

Nouvelles modalités d'accès !
À PARTIR D'AVRIL

obtenez votre pass déchèterie
Inscription sur
monpassdechets.syded-lot.fr

Pass à présenter
en version papier
ou numérique

SYDED
Lot

Renseignements :
syded-lot.fr | 05 65 21 61 63

Le réseau des 29 déchèteries gérées par le Syded du Lot a vocation à accueillir les usagers particuliers pour le dépôt de leurs déchets volumineux ou dangereux. Ces dernières années, les filières de tri se sont fortement développées en déchèterie. En 2025, on comptera près de cinquante filières différentes.

Avec plus de 380 000 passages enregistrés chaque année en déchèterie, il devient nécessaire pour le Syded d'évoluer vers une gestion plus moderne de ses sites.

Ainsi, un système de contrôle d'accès sera mis en place à partir de **début avril**. Ne tardez pas pour vous inscrire en ligne : pass.syded-lot.fr

Pour les usagers **ne possédant pas internet**, l'inscription peut se faire par **courrier**. **Le bulletin papier est à retirer en mairie ou en déchèterie. Si vous éprouvez des difficultés pour vous déplacer, vous pouvez appeler la Mairie. Un élu vous déposera le document dans votre boîte aux lettres.**

Nous attirons votre attention sur les inscriptions par bulletin papier. Elles sont réservées aux **personnes ne disposant pas d'internet**. Leur délai de traitement est allongé et engendre de potentielles erreurs de retranscription.

Dans les deux cas, il faudra fournir quelques **renseignements administratifs** (téléphone, adresse...) ainsi qu'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois**.

Le pass déchèterie prendra la forme d'un QR code à présenter sur téléphone ou sur papier. Chaque QR code est rattaché à un foyer. Il pourra ainsi être utilisé par toutes les personnes du foyer avec n'importe quel véhicule.

Un fonctionnement optimisé

Cette modernisation vise à améliorer l'accueil de tous les usagers et à faciliter le tri des différents déchets en :

- limitant l'accès aux résidents lotois et professionnels déclarés
- régulant les flux de véhicules accueillis simultanément en haut de quai
- levant l'anonymat pour faire face à la recrudescence des incivilités (dépôt au sol, agressions des agents...)

Le Syded souhaite améliorer ce service public essentiel à la bonne gestion des déchets du territoire et au respect de notre bel environnement.

Pour en savoir plus, RDV sur syded-lot.fr ou au **05.65.21.61.63**

“Faut-il craindre davantage de dépôts sauvages ?”

La mise en place du contrôle d'accès ne change pas grande chose, au final. À partir d'avril, il faudra simplement **présenter son pass** pour accéder à n'importe laquelle des 29 déchèteries. Alors ceux qui ont l'habitude d'aller en déchèterie, continueront, et c'est très bien !

“Les déchèteries vont-elles devenir payantes ?”

Elles sont déjà "payantes", indirectement. Tous les résidents du territoire du Syded paient l'accès en déchèterie au travers de leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette taxe sert à financer la collecte des déchets ménagers, leur traitement ainsi que l'accès en déchèterie. Rien ne change à ce niveau là, **l'accès ne fera pas l'objet d'une facturation** supplémentaire pour les particuliers.

“Le nombre de passages sera-t-il limité ?”

Comme c'est déjà le cas, la limite est fixée à 2 passages par jour et par foyer. Cela permet de **garantir de la disponibilité** dans les bennes pour tout le monde. Pour des besoins spécifiques et temporaires (travaux, déménagement, vide-maison...), il est nécessaire de **prendre rendez-vous** auprès de votre déchèterie.

“Les barrières vont-elles créer de l'attente ?”

Durant les premières semaines, certains usagers se présenteront certainement sans pass. Nos agents les **accompagneront dans la démarche à effectuer** et cela pourra engendrer des ralentissements. C'est pourquoi **des moyens humains supplémentaires** sont prévus en renfort pour cette période. Les passages seront plus fluides une fois que tout le monde aura procédé à son inscription.

En fonction des données récoltées par le Syded pendant cette première année, les élus décideront des quotas appliqués à chaque typologie d'usagers à partir de 2026 (entreprises, associations, services publics, particuliers...). Bien évidemment, cette limite sera suffisamment large pour permettre à tous les usagers d'apporter régulièrement leurs déchets sans voir réapparaître les décharges sauvages.



SOLIDARITÉ

PROCHAINE JOURNÉE CITOYENNE

Le samedi 25 octobre 2025



Les chantiers :

- Lavoirs : taille des ronces
- Peinture des tables de la salle des fêtes

Vous aurez de plus amples précisions dans le bulletin d'automne.



CAMPAGNE D'ÉTÉ Relais de Limogne

DISTRIBUTIONS TOUS LES 15 JOURS (SEMAINES PAIRES)

- Le lundi de 14h à 16h30
- Le mardi de 09h00 à 11h30

AVRIL : les 1^{er}/14/15/28/29

MAI : les 12/13/26/27

JUIN : les 9/10/23/24

JUILLET : les 7/8/21/22

AOUT : les 4/5/18/19

SEPTEMBRE : les 01/02/15/16/29/30

OCTOBRE : les 13/14/27/28

NOVEMBRE : les 10/11*(sous réserve, jour férié)

Renseignements et inscriptions :

06 76 24 61 46



ACTIONS COLLECTIVES

| VIDANGE DE FOSSES | La liste pour vous inscrire est affichée en mairie pour des interventions en novembre. |
|--|--|
| <p>RAMONAGE : poêle et insert, cheminée ouverte, cuisinière à bois.</p> <p>ENTRETIEN : Installation fioul ou gaz</p> | <p><u>Anciens clients</u> :</p> <p>Vous serez directement contactés par Mr Theil courant juin/juillet pour une proposition de rendez-vous en septembre.</p> <p>Nouveaux clients : Inscrivez-vous avant le 30 juin auprès du secrétariat de la Mairie.</p> <p>Attention ! Au-delà du 30 juin vous devrez prendre directement contact avec le ramoneur et risquez de devoir attendre la fin de l'année pour un rendez-vous.</p> <p>Tarif préférentiel identique à 2024 affiché en Mairie.</p> |



Procès-Verbaux des réunions du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 18 octobre 2024

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Norbert FLACONÈCHE, Vincent LAGARRIGUE, Laurence MARY, Catherine MORIN, Sophie WALTER

Absents excusés :

- Jean-François VIGNES ayant donné pouvoir à Norbert FLACONÈCHE
- Yannick MONTAGNÉ, ayant donné pouvoir à François REYMANN

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20/09/2024 :

Le PV n'a pas été approuvé. Il sera représenté au prochain Conseil complété des échanges et avis émis par les élus sur les questions relatives à la construction d'un chenil sur la droite de la rue de la Capelette et aux nuisances sonores (aboiements).

Le Conseil déplore le non-respect des règles d'urbanisme ainsi que la gêne occasionnée par les nuisances sonores provoquées par les chiens qui vivent désormais dans le chenil et dont le nombre va augmenter.

Les élus regrettent cette situation qui crée un précédent qui pourrait être opposé par d'autres administrés.

Le Maire, François REYMANN, précise qu'une solution est recherchée tant pour la régularisation de la situation actuelle auprès des services d'urbanisme concernés que pour garantir durablement la tranquillité des lieux et le respect des habitants qui sont impactés par les nuisances sonores.

II. Délibérations :

II-1 – Personnel Communal : assurance complémentaire « Risque Prévoyance »

Le personnel communal doit être obligatoirement informé de sa possibilité de souscrire à un contrat Prévoyance qui prendra effet le 1er janvier 2025, si le salarié souhaite bénéficier de cette assurance.

Ce contrat permet un maintien de salaire en cas perte de revenus pour des raisons de santé ou d'invalidité.

Coût mensuel pour la commune :

- Cotisation minimum de 7€/mois à la charge de l'employeur. La commune contribuera à hauteur 8€,
- Droit d'entrée (versement unique) : 100 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-II - Délibération : Réhabilitation du hangar communal – Travaux, matériel et équipements : plan de financement

- Coût total de l'opération : 39 161,32 € TTC
- Subventions 25 236,66 € TTC
- Reste à charge de la commune : 13 924,66 € TTC

La délibération est adoptée à l'unanimité.–

III - Informations et discussions :

III-I – Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux



Les travaux progressent au rythme prévu. La phase des terrassements devrait s'achever fin octobre.

III-II – Bâtiments communaux – Parvis de l'église

La présence de nombreux pigeons sur le faîte de l'église conduit à devoir installer un système de pics anti pigeons. Il s'agit de sécuriser le passage sur le parvis de l'église en limitant les nombreuses déjections produites par les pigeons.

Un devis a été demandé auprès d'une entreprise spécialisée. Ce chantier nécessitera une nacelle de grande envergure. Ce premier devis s'élève à 3 316 €. Il va être demandé à l'entreprise si il serait possible de profiter de la nacelle pour effectuer des travaux de maçonnerie.

Le nouveau devis sera présenté au prochain Conseil. Cette dépense sera intégralement à la charge de la commune.

III-III – Service d'Assainissement non collectif (SPANC) – Présentation du rapport du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service – exercice 2023. Le Maire, François REYMANN, présente le rapport aux élus.

Le SPANC intervient sur les 23 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Ses principales missions

Les contrôles obligatoires :

- Le contrôle de conception (nouveaux projets d'assainissement) – coût : 150 €
- Le contrôle de réalisation (contrôle de la conformité de réalisation du projet) – coût : 100 €
- Le contrôle de fonctionnement ou contrôle périodique (suivi des installations) – Coût : 100 €

Les prestations à la demande du propriétaire :

- Le SPANC intervient lors de la vente d'habitations car, à cette occasion, le vendeur doit fournir un diagnostic de l'installation existante. Coût du diagnostic : 170 €
- Mesure ponctuelle du niveau de boue : 30 €.

Quelques chiffres pour Lugagnac en 2023 :

- Contrôles de conception : 3
- Contrôles de réalisation : 2
- Contrôles périodiques : 6

Le SPANC effectue un contrôle périodique en moyenne tous les six ans.

III-IV – Cérémonie du 11 novembre

Elle aura lieu à 11 heures devant le Monument aux

Morts III-V – Cadeaux des aînés

Comme chaque année, les élus rendront visite aux aînés du village âgés de 80 ans et plus et leur remettront un cadeau.–

IV - Questions diverses

IV-I- Voirie de la rue de l'Eglise : l'entreprise Marcouly doit intervenir pour la remise en état de la voie et notamment de la partie défoncée.

IV-II– Est-il prévu un terrassement autour du hangar municipal : la configuration du terrain ne le permet pas.

IV-III – Point d'eau extérieur à la salle des fêtes : un robinet va être installé contre le mur de la salle des fêtes.

IV-IV – Travaux d'enfouissement des réseaux – Une actualisation des devis pour les tranches 2 et 3 a-t-elle été produite ? : l'actualisation va être demandée.

IV-V – Aménagement du terrain de pétanque : une solution de nivellement du terrain va être recherchée.

IV-VI – Plan Communal de sauvegarde : un groupe de travail va se constituer pour son élaboration

IV-VII – Un exercice de Sécurité Civile sera organisé par la Préfecture le 6 décembre 2024. Plusieurs élus sont volontaires pour y participer.

IV-VIII – Mémo Club : Une nouvelle session démarrera en début d'année 2025. Une information sera diffusée pour en annoncer les dates.

IV-IX – Outillage pour les travaux d'entretien par l'agent communal : une partie du matériel nécessaire sera acquise et il sera fait appel aux habitants pour le don de matériel dont ils n'auraient plus l'usage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 22 novembre à 18h15 en Mairie.


Conseil Municipal du 20 novembre 2024

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNE, Catherine MORIN, Vincent LAGARRIGUE, Norbert FLACONECHE, Sophie WALTER

En visio-conférence : Laurence MARY ayant donné pouvoir à Catherine MORIN

Absents excusés : Jean-François VIGNES ayant donné pouvoir à Norbert FLACONECHE

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.



Madame Sophie WALTER est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 novembre 2024

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II-1 : Travaux du hangar pour le matériel communal

Le plan de financement doit être révisé, car il nécessite d'être divisé en deux parties distinctes :

1- Délibération pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion

Coût total de l'opération : 14 490,00 €

Subvention : 7 245,00 € (Fonds de concours)

Reste à charge de la commune : 7 245,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2- Délibération pour la réhabilitation du hangar municipal

Coût total de l'opération : 18 477,30 €

Subvention : 14 781,56 € (DETR/La région/Fonds de concours)

Reste à charge de la commune : 3 695,74 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-2 : Scolaire : convention de participation aux frais de fonctionnement

Aucune convention n'existait auparavant, il s'agit donc d'une régularisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. Informations et discussions

III-1 Points travaux

1- Enfouissement des réseaux : le terrassement est terminé et des tests de mise en eau de la nouvelle conduite effectués. Les raccordements ne sont pas encore faits, ils seront réalisés maison par maison afin de ne pas priver tous les habitants d'électricité. Enedis prévoit une coupure d'électricité de 3 heures le 4 décembre 2024 afin de mettre les nouveaux câbles en tension.

Les techniciens d'Orange interviendront en dernier.

Le champ gracieusement prêté par Monsieur Capelle a été remis en état.

Les devis d'enfouissement des réseaux pour les tranches 2 et 3 ont été actualisés à la demande des élus : à titre informatifs, puisque les subventions sont susceptibles d'évoluer. Les restes à charge pour la commune seraient de :

Secteur des Serres : 36 901 € HT

Secteur du Moulin : 123 245 € HT

2- Voirie : les travaux entrepris sur la place de l'Eglise et rue de l'Eglise présentaient de nombreux défauts. L'entreprise MARCOULY est venue reboucher les trous.

III-2 Urbanisme : PLUI

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été arrêté en juin dernier. Il doit être voté le 27 novembre par les maires des 23 communes de la CCPLL (Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne).

Le Conseil Municipal donne son accord mais demande à Monsieur le Maire François REYMANN de déposer une motion rappelant que les demandes formulées par le Conseil Municipal début juin au commissaire enquêteur n'ont pas été satisfaites (cf. PV du 1^{er} décembre 2023).

III-3 Bâtiments communaux : parvis de l'église

Un deuxième devis a été demandé pour installer des pics anti-pigeons sur les corniches et les abat-sons de l'église.

III-4 Matériel communal

1- Maintenance du défibrillateur

Le contrat de maintenance du défibrillateur arrive à terme en juin 2025. Le Conseil Municipal envisage de changer de prestataire, le prestataire actuel ne donnant pas satisfaction.

2- Photocopieur

Le contrat de maintenance arrive à échéance. Yannick MONTAGNE a démarché d'autres prestataires moins onéreux.

3- Mémo Club

Acquisition d'un nouveau jeu pour les sessions de 2025.

4- Composteur collectif : Le composteur sera installé le long de la Salle des Fêtes. Le SYDED fera du porte-à-porte le 26 novembre afin de sensibiliser les habitants au compostage et leur expliquer son fonctionnement. « L'inauguration » du composteur aura lieu le 3 décembre à la Salle des Fêtes.



IV – Questions diverses

IV-1 Colis de Noël aux habitants âgés de 80 ans et plus : la remise des colis par les élus aura lieu le 21 décembre en seconde partie de matinée.

IV-2 Cérémonie des vœux du Maire : elle se tiendra le 12 janvier à 15 heures dans la Salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mercredi 22 janvier à 18h15 en Mairie.

Conseil Municipal du 22 janvier 2025

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNÉ, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER.

Absents excusés :

- Norbert FLACONÈCHE a donné pouvoir à Jean-François VIGNES.
- Laurence MARY a donné pouvoir à Catherine MORIN

Absent : Vincent LAGARRIGUE.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20/11/2024 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II-I- Délibération : Logements communaux – Révision des loyers pour l'exercice 2025

Pour 2025, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser les loyers des trois logements communaux en appliquant l'indice INSEE de référence de 3,50 %.

Délibération adoptée à l'unanimité.

II-II – Délibération pour le remboursement d'une avance faite par un élu.

Objet de la dépense engagée : changement du nom du propriétaire sur la carte grise du véhicule acquis par la Municipalité.

Le site de l'ANTS sur lequel doit obligatoirement être faite la démarche ne prévoit pas de formule permettant à une municipalité d'émettre un virement ou un mandat administratif. Le Maire a fait sur ses deniers l'avance du coût de l'opération pour un montant de 238,76 €, qu'il convient de lui rembourser.

Délibération adoptée à l'unanimité.

III. Informations et discussions

III-I - Point travaux :

Hangar municipal : La construction de l'avent nécessite une déclaration préalable de travaux auprès du Service des Droits du Sol. Le dossier va être constitué.

- Enfouissement des réseaux : le chantier est quasiment terminé y compris pour l'éclairage public. Les poteaux seront enlevés lorsque Orange sera intervenu pour le raccordement de la téléphonie. Le calendrier de ce chantier n'est pas communiqué par Orange.
- Anti-pigeons : les travaux ont été réalisés.

III-II – PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Etat d'avancement

Une première étape est franchie avec la répartition du territoire du village en dix zones.

L'étape suivante a été d'identifier des habitants qui pourraient assurer les missions de relais de quartier au sein de ces zones. Ces personnes seront prochainement contactées par les élus pour leur présenter le PCS et s'assurer de leur acceptation des missions.

L'étape suivante va consister à définir l'organisation de différents bureaux, à désigner leurs responsables et les missions de ceux-ci en cas d'activation du PCS.

La Préfecture organisera une réunion avec les élus des villages concernés par ce plan le 11 février.

IV – Questions diverses

IV-I- Existe-t-il une liste des biens sans maître de Lugagnac (les **maisons sans maître** sont des biens dont les propriétaires ne sont pas connus, disparus ou décédés) ?

Une liste n'a pas pu être réalisée malgré les contacts pris avec les services compétents.

IV-II- Remise en état d'une partie du carrelage de la Salle des Fêtes ?

Une solution pérenne est recherchée.

IV-III- PLUI – Quelles conséquences après le refus de sa validation par deux communes de la CCPLL ?

Contrairement à ce qui avait été annoncé par la CCPLL, ces refus n'ont pas entravé l'adoption du PLUI par le Conseil Communautaire et sa publication sur Géoportail d'ici fin janvier 2025.

IV-IV- Litige au sujet de la construction d'un chenil. Son propriétaire prépare le dépôt d'une demande de construction a posteriori.

IV-V- Installation d'une caravane sur un terrain du chemin des Adrets : Renseignements pris auprès du service ADS, le propriétaire du terrain titulaire d'un permis de construire devra demander une autorisation auprès de la mairie si l'implantation dépasse 3 mois.

IV-VI- Voirie : Les travaux effectués place de l'Eglise et route de Bénech présentaient des malfaçons. Le prestataire est revenu les corriger. Un nouvel état des lieux est prévu au printemps soit pour déclarer ces travaux comme conformes soit pour une nouvelle reprise des malfaçons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La date du prochain conseil sera fixée prochainement.

INFORMATIONS DIVERSES

*La prochaine édition de la Fête du pâturage aura lieu
LE SAMEDI 31 MAI 2025 à Crégols*

V.I.P (Very Important Pets) arrive à Limogne ! Une nouvelle activité

Very • Important • Pets

**UN PROBLÈME DE GARDE ?
DE SOINS ? DE TRANSPORT ?**

Faites appel à **V.I.P**, garde et soins
d'animaux à domicile
sur **Limogne et ses environs**.

**Vos animaux seront
entre de bonnes mains !**

Laure Daillet,
15 ans d'expérience
en qualité d'Auxiliaire
Spécialisée Vétérinaire

Garde et soins de vos animaux
...
Accompagnement personnalisé
en éducation, propreté, socialisation,
comportement et nutrition
...
Taxi animalier & transport d'équidés

Laure Daillet vous informe du lancement de V.I.P (Very Important Pets), dont l'activité est la garde et les soins des animaux **à domicile**.

En qualité d'auxiliaire Spécialisée Vétérinaire ayant exercé pendant 15 ans, elle propose également d'autres services comme l'aide à la prise de médicaments, les soins de base, les conseils personnalisés en éducation, nutrition, socialisation de vos animaux de compagnie, un service de taxi animalier (chats et chiens), et transport de chevaux (à partir de mai-juin)...

Attention :

[Pour en savoir plus, les contacts :](#)

Mail veryimportantpets.lot@gmail.com

Site internet www.vip-lot.com

Téléphone : 06 99 14 04 06



LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine



Les membres du bureau et certains membres du CA ayant démissionné, une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 18/02/2025.

Nous tenons à remercier l'ensemble de l'ancien CA et de l'ancien bureau pour toutes les actions qui ont été menées durant ces 2 dernières années et toutes les améliorations qui ont été faites.

Nous essaierons de faire de notre mieux afin que l'association de notre village continue à vivre au travers de différentes manifestations.

Le nouveau CA est composé de 14 membres

| | | |
|------------------|-----------------------------|----------------------|
| Gilles Agrech | Michèle Devilliers-Crayssac | Jean Morin |
| David Aubin | Jean-Louis Devilliers | Nadège Valantin |
| Magali Baldelli | Claudine Flaconèche | Jean-François Vignes |
| Véronique Cagnac | Dominique Megly | Jane Wright |
| Albert Capelle | Martine Montagné | |

Composition du nouveau bureau :

| | |
|-----------------------------------|--|
| Président : Jean Morin | Vice-président : Jean-François Vignes |
| Trésorier : Jean-Louis Devilliers | Trésorière adjointe : Michelle Devilliers Crayssac |
| Secrétaire : Véronique Cagnac | Secrétaire adjointe : Magali Baldelli |

Les activités de l'hiver



Théâtre à Lugagnac le 15 février

Grand succès samedi 15 février pour la compagnie « **La Bête à Cornes** » venue jouer sa pièce de théâtre « **Le voyage** » à la salle des fêtes de Lugagnac.

Sur un texte de Gérald Aubert et une mise en scène de Jean Mayer, les deux comédiens Félix Ben Sadia et Jean Mayer ont joué durant deux heures. Le sujet : un fils accompagne son père, ancien déporté, en pèlerinage à Dachau. Au fil des kilomètres le père égrène ses souvenirs... un dialogue poignant et parfois drôle entre deux générations sur un sujet douloureux et une descente vers la mémoire.

La représentation a été suivie d'un « pot de l'amitié » au cours duquel le public a pu échanger avec les comédiens.

Et merci aux bénévoles qui avaient pour cette occasion préparé des gâteaux !

Sophie





Apéro grignotage du 21 mars



Vif succès pour ce premier apéro grignotage proposé par la nouvelle équipe. Plus d'une cinquantaine de personnes se sont retrouvées autour d'un buffet quasi gargantuesque tant chacun avait eu à cœur de le garnir et dont il n'est rien resté. Les échanges sont allés bon train durant toute la soirée, dans un climat très convivial et les portes de la salle des fêtes se sont refermées à 21 heures.

80 adhésions ont été enregistrées.

Merci à tous ceux qui une fois encore ont donné un coup de main pour le service et le rangement.



ADHESIONS 2025 :

Cette adhésion (5 € par foyer) permet à l'Association de vous assurer lors de votre participation à ses activités et contribue à pouvoir les maintenir. Les adhérents bénéficieront d'un tarif réduit pour les repas de la fête votive et de la soirée noix et châtaignes.

Vous pouvez déposer votre règlement à la Mairie avec vos nom, prénom, téléphone, adresse mail. Merci.

AGENDA de PRINTEMPS et D'ETE

| Printemps | | Eté | |
|---|---|--|---|
|  | 29 mai - Vide greniers | Fête du village | 19 juillet : Tea Time - Concert / petite restauration 20 juillet - Pétanque - Diner et concert |
|  | 31 mai - Fête du pâturage - AFP de Lugagnac-Crégols |  | 13 août - Marché des Saveurs locales |
|  | 15 juin - Chorale du Petit Chœur de Lugagnac et chorale de Limogne | | |
| AUTOMNE : Repas noix et châtaignes | | HIVER : Réveillon de la Saint Sylvestre | |

Les activités régulières

Randonnée : chaque premier samedi du mois.

Départ devant l'église à 09h00.

Chorale : le lundi de 16 à 18h à la Salle des Fêtes. Si vous avez envie de chanter, n'hésitez pas à prendre des renseignements et/ou à vous inscrire auprès de Michelle au n° 06 74 40 98 89.

Pétanque : reprise en mai sur le nouvel aménagement du boulodrome, les vendredis à 20 heures.

LES AMIS DE LUGAGNAC - Contacts :

Courrier : boîte aux lettres de la Mairie

Courriel : amisdelugagnac@gmail.com

N'hésitez pas à consulter la page des Amis de Lugagnac sur le site de la Mairie :

« <http://www.lugagnac46.fr/les-amis-de-lugagnac> »



De bouche à oreille

*Cela s'est passé, se passe ou se passera à Lugagnac
(ou pas loin...)*



Un Réveillon ? Pas de Réveillon ?



La question a fait débat fin 2024 mais finalement un Réveillon a été organisé pour les habitants du village et plus particulièrement pour les personnes isolées.

Quatre mousquetaires bénévoles ont relevé le gant dans un délai record, en se mettant à l'œuvre pour faire de cette soirée un joli moment de franchissement d'année.

34 convives se sont inscrits le matin de la permanence.

Très vite, les volontaires habituels ont rejoint la petite équipe de départ et la mécanique s'est mise en route pour concocter une idée de menu, faire les achats, préparer la salle, assurer le déroulement du repas, puis le rangement, et j'en oublie...

D'autres se sont attelés à l'animation musicale avec le montage de playlists. Nombreux sont les convives qui se sont prêtés au jeu. Certains se sont montrés très calés pour reconnaître des airs d'avant-hier, d'hier ou d'aujourd'hui.

L'apéritif étant proposé sous forme d'auberge espagnole, les contributions ont été généreuses et savoureuses. Le menu de réveillon varié et copieux a satisfait les papilles du plus grand nombre.

L'atmosphère était joyeuse et conviviale, tant autour des tables qu'en cuisine où il fallait être à la hauteur pour faire défiler les nombreux plats en rythme et à la bonne température. Presque une brigade de professionnels. Bravo !

La soirée s'est clôturée vers 3 heures du matin. Mission accomplie !

Quelques économies avaient pu être réalisées à la fin des achats. Bien sûr le but n'était pas de les conserver. L'idée d'une loterie a vu le jour et trois heureux gagnants sont repartis de la soirée avec un bocal de foie gras.

Une petite desserte a même pu être acquise, ce qui limitera grandement les allées et venues de la réserve à la cuisine.





Le Jeu des 1000€



« Le Jeu des 1000 euros » est né la même année que moi, en 1958. Le jeu passant à proximité, pourquoi ne pas tenter ma chance de participer à cette émission culte de France Inter ?

Nous étions très nombreux à patienter devant la salle culturelle de la Halle, attendant que les portes s'ouvrent. Mais à force de patience, nous avons pu entrer et nous installer dans le public. Le décor est assez sommaire : une table pour les techniciens et une pour l'animateur et son assistant. Côté jardin, 2 micros pour les candidats et au fond, une banderole avec le logo de l'émission.

Tout a commencé par une sélection rigoureuse. Les candidats étaient alignés devant la scène et l'animateur, avec son micro, posait des questions de culture générale.

La personne qui répondait en premier montait sur scène et était qualifiée pour la deuxième partie de la sélection. Au bout de la huitième question, je n'avais toujours pas trouvé la bonne réponse, lorsque :

« Quel piment est classé le moins fort sur l'échelle de Scoville ? » « Le poivron ! ». Ça y est, j'avais passé la première étape. En montant sur scène, j'ai senti un mélange d'excitation et de trac.

Deuxième partie de la sélection. Sur les 10 candidats restants, il ne doit en rester que 2. Je réussis à répondre à la question : « comment s'appelle la partie continentale du Danemark? »

La réponse est : « Le Jutland »

Ça y est, je suis qualifié. Avec Laurence, ma partenaire de jeu, nous nous installons face aux micros. Nous procédons au tirage au sort des questions. 2 questions bleues, 2 questions blanches, 1 question rouge.

L'enregistrement commence : « Chers amis bonjour ! » « Bonjouuuuuur ! », répond le public enthousiaste. J'ai l'impression d'être dans un tunnel. De sa voix chaleureuse, l'animateur fait les présentations (surtout dire un mot de LUGAGNAC !). Vient le moment des questions. Questions bleues, questions blanches, question rouge. Le résultat n'est pas ce que nous espérions. Nous ne pouvons pas continuer le jeu et dire « Banco ! ». Notre expérience s'arrête avec un gain de 90€ (pour deux !), mais que j'aie remporté les 1000 euros ou non, l'expérience en elle-même était une victoire, et somme toute, j'ai senti une petite fierté d'avoir participé à cette émission mythique.

Heureusement, après nous avait lieu l'émission « spécial jeunes », réservée aux enfants. Alors là, eux, ils ont été forts et ont fait honneur à notre territoire en remportant le « super banco » !

Yannick

L'émission, faites comme si vous y étiez en répondant à quelques questions reprises dans votre page des jeux.

VOS PAGES RÉCRÉATIVES

Restons dans les saveurs locales. Après son article sur la vigne, Maxime vous propose un détour du côté de la truffe.



Un arbre truffier possède sur ses racines des organes microscopiques que l'on appelle des mycorhizes. C'est ce qui permet la symbiose entre l'arbre et la truffe. On dira alors d'un arbre truffier qu'il est mycorhizé, c'est-à-dire, infecté par la truffe.

La truffe est un champignon mais il existe différentes espèces de truffes.



La différence entre truffe blanche et truffe noire

La **truffe blanche** (*Tuber magnatum*) est surtout célèbre pour son parfum puissant et sa saveur unique. Sa couleur, allant de l'ivoire au jaune pâle, contraste nettement avec la truffe noire. Considérée comme l'une des variétés les plus rares, elle est principalement récoltée dans des zones naturelles spécifiques, notamment en Italie (région du Piémont), et se consomme généralement crue afin de préserver toute l'intensité de ses arômes.

En revanche, la **truffe noire** (*Tuber melanosporum*) se distingue par sa robe sombre et sa texture plus ferme. Elle se développe dans des sols calcaires bien drainés et bénéficie d'un climat propice, particulièrement dans le Périgord, mais aussi dans d'autres régions françaises. La truffe noire peut être utilisée tant crue que cuite, ce qui permet de libérer des nuances subtiles de saveur et d'arômes lorsqu'elle est intégrée à des plats mijotés ou à des sauces élaborées.

La truffe au travers des âges

La truffe est consommée depuis la nuit des temps. Ce champignon ne sera toutefois accommodé qu'à la fin de l'**Empire romain** et encore ; quantités d'herbes et d'assaisonnements annihilèrent totalement son goût...1000 ans plus tard, ce sont **les papes** installés à Avignon qui donnèrent enfin à la truffe un rang digne d'elle. **François 1er** (1494-1547) fut le premier qui fit de la truffe un met royal. C'est l'homme politique et fameux cuisinier **Brillat-Savarin** (1755-1826) qui le premier déclara que la truffe méritait d'être cuisinée pour elle-même et non, en tant qu'ingrédient parmi d'autres. **Le milieu du XIXème siècle est l'âge d'or de la truffe.**

A partir de 1863, le phylloxéra (maladie engendrée par l'insecte du même nom) ravage la vigne dans toute l'Europe. Si le phénomène est catastrophique pour les vigneron (ils mettront 30 ans à s'en remettre) elle est excellente pour les ramasseurs de truffes qui récupèrent de vastes terrains propices à la production de la truffe.

Mais les deux guerres mondiales prennent une main d'œuvre précieuse aux campagnes. Les survivants délaissent la truffe pour parer au plus pressant. L'exode rural de la seconde partie du XXe siècle n'arrange rien à l'affaire. Les campagnes sont vieillissantes. La connaissance de la truffe se perd.

Toutefois, depuis les années 60, la truffe, avec l'aide de l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) et conjointement avec les autorités italiennes, des recherches ont été menées sur la truffe. Elles ont permis de mettre au point la culture de la truffe en vergers spécialement conçus pour elle.



Les découvreurs de truffes

Le **cavage** est une action qui consiste à rechercher la **truffe, champignon** qui pousse au pied d'un arbre truffier. Son nom vient du mot latin cavare qui signifie creuser.

Le cavage se pratique notamment avec un **porc** (pendant très longtemps, le cavage s'est effectué avec une **truie**, reconnue pour sa grande capacité de travail). Le cochon n'a pas à être dressé, mais muselé, car il cherche la truffe pour la consommer. Cette technique se fait de plus en plus rare.

Le **chien truffier** est un animal qui a reçu une éducation spécifique pour la recherche de truffes. Dès qu'il a senti l'odeur d'une truffe, il gratte le sol avec ses pattes. Avec l'outil dédié, le « caveur », on prend la suite du travail du chien en creusant le sol jusqu'à en extraire la truffe avec précaution.

La mouche : C'est une espèce de mouche bien particulière : la *Suilla Gigantea*.

En arrivant sur le brûlé, face au soleil, il suffit de faire voler la mouche au moyen d'une baguette, en repérant l'endroit d'où elle est partie et de creuser pour extraire la truffe.

Un peu d'histoire sur la truffe dans le Lot et à Lugagnac

Le Lot, riche de ses paysages vallonnés et de son terroir préservé, possède une longue tradition trufficole qui remonte à l'époque romaine. Dès lors, la truffe s'est imposée comme un produit précieux, symbolisant à la

fois le luxe et le savoir-faire local. Dans des villages authentiques tels que **Lugagnac**, l'art de la chasse à la truffe s'est transmis de génération en génération. Autrefois, les habitants se réunissaient lors

de fêtes locales pour célébrer la récolte de ce champignon souterrain. Des événements dédiés continuent de valoriser ce patrimoine, attirant des

visiteurs curieux de découvrir non seulement la richesse gastronomique de la région, mais aussi son histoire profonde et authentique.

Les marchés de la truffe de Limogne et de Lalbenque

Ils sont des rendez-vous incontournables pour les amateurs et les professionnels du secteur, tant l'été pour la truffe blanche que l'hiver pour la truffe noire.

À **Limogne**, souvent citée pour l'excellence de sa trufficulture, le marché de la truffe représente bien plus qu'un simple lieu d'échange commercial. Il s'agit d'un véritable festival du goût, où producteurs passionnés, artisans et chefs se retrouvent pour présenter une sélection rigoureuse de truffes fraîches, mais également de produits dérivés (huiles, beurres, et autres créations gastronomiques). Cette vitrine locale valorise la qualité du produit et renforce le lien direct entre le producteur et le consommateur.

À **Lalbenque**, le marché s'inscrit dans une dynamique similaire, alliant tradition et modernité. Les visiteurs y découvrent une diversité de produits truffiers, issus de techniques ancestrales mais parfois réinventées pour répondre aux exigences contemporaines. Ces événements ne sont pas seulement économiques ; ils constituent aussi un moment fort de convivialité, permettant de perpétuer des traditions culinaires et de renforcer l'identité régionale. Ainsi, ces marchés contribuent à maintenir et dynamiser la filière truffière locale, assurant la transmission d'un savoir-faire unique tout en favorisant l'innovation dans le secteur.

La concurrence sur le marché de la truffe

Le marché de la truffe, bien que centré autour de terroirs réputés, est aujourd'hui une arène de concurrence internationale.

En **France**, outre le Lot et ses appellations historiques, le Périgord est sans doute la région la plus emblématique pour la truffe noire. Certaines parties de la Provence ou du Sud-Ouest se distinguent également par leur production et leur qualité.

En **Italie**, la truffe blanche d'Alba domine la scène gastronomique mondiale. Cette variété, recherchée pour sa rareté et son parfum enivrant, est devenue le symbole d'un luxe culinaire international.

Au-delà de l'Europe, de nouveaux producteurs émergent dans des pays comme l'**Australie** et les **États-Unis**.

Les techniques d'agriculture truffière, l'expertise des trufficulteurs et l'authenticité des produits proposés jouent un rôle crucial pour séduire un marché international exigeant et en constante évolution.

Quelques idées simples pour régaler vos papilles



Pour un apéritif « goût » :

Quelques tranches d'un pain avec une mie dense, quelques tranches de truffe fraîche, une pincée de gros sel, quelques larmes d'huile d'olive (vous pouvez y faire macérer vos tranches de truffe une heure avant l'apéritif afin qu'elles imprègnent l'huile de leur saveur, ou vous procurer un petit flacon d'huile de truffe) ;

Il ne reste plus qu'à disposer vos tranches sur le pain au dernier moment avec un peu d'huile.

Pour agrémenter vos volailles :

Dans un petit bocal en verre qui ferme hermétiquement, taillez une truffe en petits copeaux que vous déposerez dans le bocal et recouvrirez d'un alcool fort (cognac, armagnac ou madère).

Mettez le bocal hermétiquement fermé dans votre réfrigérateur. Laissez macérer pendant 2/3 mois.

Vous pourrez ensuite prélever tout ou partie de votre marinade et la mélanger au dernier moment avec la sauce déglacée de votre volaille. Elle viendra ajouter une note savoureuse à votre plat.



Vos jeux

Le sudoku des mots

Solution du n° 46

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| O | T | U | Q | B | N | I | A | E |
| N | Q | I | E | O | A | T | U | B |
| E | A | B | I | T | U | O | N | Q |
| T | B | O | U | A | E | Q | I | N |
| I | U | E | B | N | Q | A | O | T |
| Q | N | A | T | I | O | E | B | U |
| A | E | N | O | Q | B | U | T | I |
| B | I | Q | A | U | T | N | E | O |
| U | O | T | N | E | I | B | Q | A |

Vos jeux du printemps (réponses dans le numéro d'été)

Quiz n°1 « Le jeu des 1000 euros » proposé par Yannick

Question bleue : Quelle ville peut être sur Cher, sur Mer ou sur Saône ?

Question bleue : "Il sera difficile de pallier aux conséquences de votre réponse". Il y a une incohérence dans cette phrase, laquelle ?

Question bleue : Quel est le nom du calendrier adopté à la fin du XVIème siècle en Europe ?

Question blanche : Quelle est la capitale du Groenland ?

Question blanche : Qu'est-ce que le chomolungma ?

Question rouge : Quel est le titre du film réalisé par Jean-Baptiste Durand qui a remporté le César du meilleur premier film en 2024 et pour lequel Raphaël Quenard a obtenu le César de la révélation masculine ?

Quiz n° 2 sur la truffe (entourez la réponse de votre choix pour chaque question)

1/ Avec quel végétal, mis à part le chêne pubescent, la truffe noire, dite du Périgord, partage-t-elle sa limite de culture :

La vigne

Le noisetier

L'asperge

2/ Pour sa culture il faut une symbiose avec un arbre. Lequel n'est pas compatible avec la culture de la truffe noire ou de bourgogne ?

Cèdre de l'Atlas

Marronnier d'Inde

Noisetier

3/ On peut acheter des plants d'arbres truffiers chez certains pépiniéristes, on dit alors qu'ils sont :

Mychorisés

Micohrisés

Micorisés

4/ Pour planter ces arbres truffiers, il faut un sol calcaire et drainé. Le Ph idéale pour la truffe noire doit-être de :

Entre : 7,7 et 8,3

Inférieur à 7,7

Supérieur à 8,3

7/ Comment s'appelle l'action de récolter les truffes ?

Ratisser

Rabassier

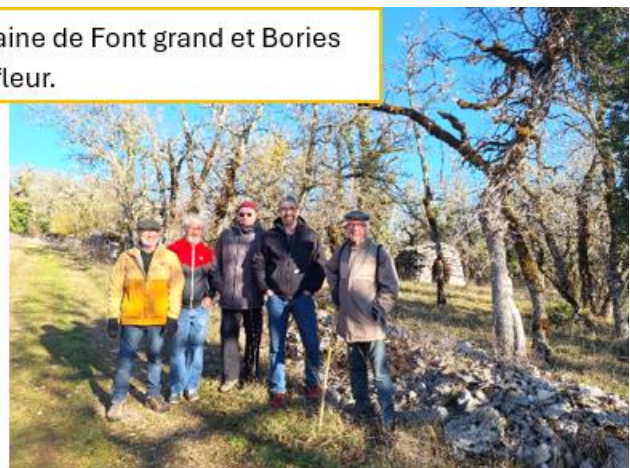
Caver

VOS PAGES PHOTOS de L'HIVER 2025

Réveillon



Randonnée du 1^{er} mars - Fontaine de Font grand et Bories
Au milieu des cornouillers en fleur.



Le Comité de Rédaction de l'Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro.